

## Attentat manqué sur les Champs-Élysées : l'attaquant ne s'était pas rendu à des convocations de la DGSJ "pour raison de santé"



Le djihadiste avait été convoqué à deux reprises en mai par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ).

L'homme qui a foncé sur un fourgon de gendarmerie sur les Champs-Élysées avait été convoqué à deux reprises dans les locaux de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ), mais il s'est soustrait à son obligation en invoquant des "raisons de santé", révèle BFM TV ce mercredi.

L'homme, fiché par la police pour radicalisation, avait reçu une nouvelle convocation de la DGSJ, mais il est passé à l'acte juste avant, ajoute la chaîne d'informations. Lundi, il a foncé avec sa voiture chargée de deux bonbonnes de gaz et d'armes sur un fourgon de gendarmes, sans faire de victime. Il est décédé lors de son attaque.

Selon les informations de TF1 et LCI, il était visé depuis 2014 par un mandat d'arrêt en Tunisie pour des faits de terrorisme. L'individu s'était également rendu en Turquie à trois reprises entre janvier et août 2016 sans être inquiété.

Il aurait par ailleurs prêté allégeance à l'organisation terroriste Etat islamique (EI) dans une lettre transmise à son beau-frère, indique ce mardi une source policière citée par L'Express.

**[>>>> À lire aussi : Nouvelle attaque sur les Champs Élysées : assiste-t-on à une intifada à la Française ?](#)**

L'assaillant, fiché S depuis septembre 2015 pour son appartenance à la mouvance islamiste radicale, faisait également l'objet d'un mandat d'arrêt tunisien depuis son arrestation en compagnie d'hommes équipés de talkies-walkies et de couteaux.

Toujours selon TF1 et LCI, Adam D. s'était rendu en avion seul à Istanbul à trois reprises entre janvier et août 2016, expliquant à chaque fois aller en Turquie dans le cadre de son activité professionnelle (il a depuis 2015 une société d'extraction de minerais).